

**COLLOQUE**  
**« DESTINS DES COLLECTIVITES POLITIQUES D'OCEANIE »**  
**CNRS – Réseau IMASIE – FMSH – Maison de la Mélanésie – IRD**

Discours d'ouverture – Lundi 7 mars 2011 – 14h  
Amphithéâtre de l'IRD -Nouméa

**Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

Monsieur Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (Albert DUPUY),  
Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,  
Mesdames et Messieurs les Elus,  
Mesdames et Messieurs les magistrats, universitaires, juristes, experts,  
Monsieur le Représentant de l'I.R.D en Nouvelle-Calédonie,  
Mesdames et Messieurs,

A l'initiative du CNRS et du Réseau ASIE-IMASIE, en partenariat avec la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme et la Maison de la Mélanésie, dans le cadre du programme « 2011, année des Outre mers français », nous ouvrons ensemble aujourd'hui ce colloque international pluridisciplinaire intitulé « Destins des Collectivités politiques d'Océanie ».

Vous connaissez l'actualité immédiate locale dans laquelle ces échanges s'inscrivent, mais aussi les enjeux historiques auxquels la Nouvelle-Calédonie est confrontée au cours de cette mandature.

Vous pouvez donc imaginer combien je me réjouis de cet évènement qui rassemble pour quatre jours ici, à Nouméa, les plus éminents spécialistes et experts des questions qui se posent à nous, acteurs d'une collectivité à la recherche de son destin.

En effet, vous le savez, la Nouvelle-Calédonie est à la veille de choix cruciaux pour l'évolution de son avenir institutionnel à long terme ; des choix qui devront être fait en pleine connaissance de cause et dans la plus grande sérénité possible par des Calédoniens informés, éclairés par les expériences faites par d'autres collectivités à l'échelle, notamment, de notre grande région océanienne.

Or, à travers vous, ce sont les apports du droit, de l'histoire, la géographie, la sociologie, l'anthropologie, la linguistique, la littérature et la science politique, qui vont pouvoir être versés au débat sur ce que nous sommes, sur ce que notre parcours humain si particulier a fait de nous, mais également sur ce que nous voudrions être demain, au sein de la République française ou au titre d'un statut de pleine souveraineté.

Le 8<sup>ème</sup> Comité des Signataires de l'Accord de Nouméa, qui s'est tenu à Paris le 24 juin 2010, a officiellement formalisé la mise en route de travaux préparatoires aux discussions sur la sortie de l'Accord, entre 2014 et 2018, et la mise au point d'une solution d'avenir, dans la paix, partagée par le plus grand nombre.

Et le Comité de Pilotage chargé d'approfondir les éléments de discussion à l'aide de présentations théoriques et pratiques, placé sous la présidence et l'autorité du Haut-Commissaire de la République, a été installé à la fin du mois d'octobre 2010, il y a maintenant plus de quatre mois.

Il est extrêmement important à mes yeux que les contributions apportées par vous, les intervenants de ce colloque, soient transmises aux membres de ce Comité de Pilotage et leurs synthèses analysées et discutées dans son enceinte.

Nous n'avons pas de temps à perdre, la maturation et l'élaboration d'une solution originale adaptée aux spécificités calédoniennes seront probablement longues, complexes, parasitées par l'écume des jours, et nous devons vraiment nous mettre au travail.

J'ai d'autant moins de scrupules à appeler à cette mobilisation de tous les partenaires, que j'ai été l'un des tout premiers responsables politiques calédoniens à demander, il y a presque deux ans maintenant, que s'ouvre ce chantier ;

une demande que j'ai réitérée début 2010 à travers la proposition qu'une mission exploratoire sur ce sujet soit confiée à Alain CHRISTNACHT, dont l'implication dans l'élaboration, la rédaction et la négociation de l'Accord de Nouméa signé en 1998, le suivi sensible du dossier calédonien depuis plus de vingt ans maintenant, mais aussi la fonction au Conseil d'Etat, constituent les plus solides des références.

Alain CHRISTNACHT est présent dans cette salle aujourd'hui ; je le salue et le remercie de sa venue. Il interviendra en clôture du programme jeudi soir et posera la question : « *Quelles perspectives institutionnelles pour la Nouvelle-Calédonie ?* ».

J'ai la certitude que nous serons nombreux à l'écouter et aurons beaucoup à retenir de ses conclusions car cette question, juridique, politique, présente dans tous les esprits, devra bien trouver une réponse collective à l'échéance de 2018.

Mesdames et Messieurs, je ne suis pas un juriste émérite et je confesse ma compétence limitée sur certains des sujets techniques que vous avez inscrits à l'ordre du jour de vos travaux.

Je m'exprime devant vous cet après-midi en ma qualité de Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi de signataire historique de l'Accord de Nouméa, qui est toujours, aujourd'hui plus jamais peut-être, notre feuille de route sur le chemin de la construction d'un destin commun à l'ensemble des Calédoniens ; un Accord de Nouméa dont la forme juridique est unique à l'échelle de la planète et totalement originale au regard de la Constitution française.

A ce double titre, je souhaite souligner la formidable chance qu'a la Nouvelle-Calédonie de s'épanouir au sein d'une République française qui a su -et qui continue de savoir- reconnaître les spécificités d'une histoire différente de celle de la métropole, d'une histoire souvent douloureuse, souvent heurtée, qui oblige à la sagesse, à la prudence, au respect des singularités et des différences, à la recherche permanente de la paix, à l'image de cette réconciliation accomplie par Jacques LAFLEUR et Jean-Marie TJIBAOU en 1988.

C'est pour respecter cette histoire et cette absolue obligation de maintenir des conditions de vie quotidienne sereine pour les Calédoniens que des formes juridiques adaptées à cette réalité, aux « *nécessités locales* », comme on les a appelées, ont été recherchées et trouvées en leur temps par le législateur, au plus haut niveau de l'Etat.

Je veux citer là un propos de Guy CARCASSONNE éclairant la démarche de constitutionnalisation en 1998 de l'Accord de Nouméa, et rapporté au cours des débats du Colloque organisé au Sénat -également par le Réseau IMASIE du CNRS- en avril 2008 à l'occasion de la commémoration des 20 ans des Accords de Matignon.

*Il disait : « Lorsque l'Assemblée Nationale en est saisie -en décembre 1998- nous n'avons pas, ou plus, d'états d'âme sur les innovations dérogatoires à notre droit constitutionnel que comporte l'Accord. Nous n'avons, droite et gauche confondues, qu'un seul objectif : faire vivre concrètement sur le terrain un accord politique qui constitue un compromis entre des partenaires indépendantistes patients et des anti-indépendantistes réalistes ».*

Quelle formidable actualité ont ces phrases !

J'ai la profonde conviction que l'impératif qui est apparu aux parlementaires de la République hier demeure exactement le même aujourd'hui, pour la classe politique calédonienne en premier lieu.

Quel autre choix avons-nous, en effet, non-indépendantistes favorables au maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République Française et indépendantistes désireux de son accès à un statut de pleine souveraineté, que de travailler ensemble à la recherche d'une solution politique équilibrée, qui trouve une traduction juridique adhoc, à l'image de la loi Organique pour l'Accord de Nouméa, une solution dont l'adoption par le plus grand nombre possible de Calédoniens lève durablement les incertitudes sur l'avenir ?

Nous n'avons pas d'autre choix responsable car il n'en existe pas.

Je veux ainsi conclure en réaffirmant que le processus de réconciliation engagé sur cette terre, d'abord par les accords de Matignon en 1988, puis par l'Accord de Nouméa il y a presque treize ans, doit se poursuivre et se confirmer dans cette nouvelle étape car il a assuré à notre pays un fort développement, un développement économique et social qui est à conforter encore, et dans une meilleure répartition.

Pour autant, ce processus, ce pacte d'intelligence, qui consacre l'existence d'un destin commun à tous les Calédoniens, comporte des concessions mutuelles qui n'allaient pas de soi et pour lesquelles le sang a été versé.

Nous savons bien que l'irrationnel, le retour aux vieux démons de la peur de l'autre, la violence, peuvent ressurgir en Nouvelle-Calédonie à chaque moment de tension, dès lors que l'on perd de vue l'intérêt général de l'ensemble des communautés à vivre en paix.

Le pari qui a été fait et remporté en 1988 par Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR était un pari sur l'intelligence humaine.

En 1998, les signataires de l'Accord de Nouméa ont su renouveler ce pari, et le gagner.

Notre responsabilité devant l'histoire, pour l'échéance de 2014 / 2018, est de même nature.

Je vous remercie.